



ᑲᑎᑲᑲ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PROCÈS-VERBAL DE LA 125<sup>e</sup> RÉUNION

(APPROUVÉ)

**DATES :** Les 6 et 7 octobre 2010

**LIEU :** Université Laval, Québec

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :**

Michael Barrett  
Adamie Kalingo  
Charlie Arngak

#### **Nommés par le gouvernement du Canada :**

Claude Abel, président  
Gilles H. Tremblay

#### **Nommés par le gouvernement du Québec :**

Paule Halley  
Sylvie Létourneau, vice-présidente  
Denyse Guoin

#### **Secrétaire exécutive :**

Stéphanie Benoit

### **INVITÉ :**

Michel Allard, professeur, chercheur, Centre d'études nordiques,  
Université Laval

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La 125<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9h00 le 6 octobre 2010, à Québec. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux de la 123<sup>e</sup> et 124<sup>e</sup> réunion ainsi que de la conférence téléphonique du 30 août 2010
3. Affaires découlant de la 124<sup>e</sup> réunion et correspondance
  - a) Projet de loi modifiant la Loi sur les mines
  - b) Qualité de l'eau potable
  - c) Baie Déception : les activités portuaires
  - d) Stratégie fédérale de développement durable
  - e) Plan de gestion des matières résiduelles
  - f) Administration provinciale
4. Budget, secrétariat et membres
  - a) Budget
  - b) Secrétariat
  - c) Membres
  - d) Régie interne
  - e) Rapport annuel 2009-2010
  - f) Administration provinciale
5. Plan Nord
  - a) Groupe de travail sur le développement durable
6. Répercussions des changements climatiques au Nunavik
7. Évaluations environnementales
  - a) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
  - b) Participation publique
8. Gestion des matières résiduelles
  - a) Révision des trois guides sur les matières dangereuses
  - b) Brûlage des matières résiduelles
  - c) Exercices militaires
9. Mines
  - a) Renouvellement de l'autorisation d'opération : Mine Raglan
  - b) Projet de la New Millennium Capital Corp.
10. Implication des Naskapis
11. Divers
  - a) Site Internet
12. Dates et lieu de la prochaine réunion

## **2. Révision des procès-verbaux de la 123<sup>e</sup> et 124<sup>e</sup> réunion ainsi que de la conférence téléphonique du 30 août 2010**

Les membres adoptent le procès-verbal de la 123<sup>e</sup> réunion avec quelques modifications mineures. Ils reportent l'adoption des procès-verbaux de la 124<sup>e</sup> réunion et de la conférence téléphonique du 30 août à une prochaine réunion.

## **3. Affaires découlant de la 124<sup>e</sup> réunion et correspondance**

### *a) Projet de loi modifiant la Loi sur les mines*

Tel que demandé par le député de l'Ungava, M. Luc Ferland, à Mme Paule Halley et M. Claude Abel lors des consultations publiques tenues par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 25 août 2010, l'avis du CCEK sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik (octobre 2007) lui a été transmis.

Par ailleurs, le député de Roberval, M. Denis Trottier, a demandé au CCEK de soumettre une proposition de modification de l'article 17 de la Loi sur les mines, lequel énonce les objectifs de la loi. C'est pourquoi le comité se penche sur une première version de proposition. Il apparaît important pour les membres d'actualiser l'objectif de la loi au contexte du développement durable. Après avoir proposé quelques modifications à la proposition, il est entendu que la secrétaire exécutive la transmette aux autorités concernées.

### *b) Qualité de l'eau potable*

Dans le but d'assurer un suivi au rapport final sur le nettoyage des réservoirs d'eau au Nunavik, la secrétaire exécutive a entrepris des démarches pour demander à M. Benoit Barbeau, professeur à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal, l'autorisation de publier le rapport final sur le site Internet du CCEK et lui proposer l'élaboration du projet pilote ainsi que sa réalisation dans un village nordique. M. Barbeau doit s'entretenir prochainement à ce propos avec la secrétaire exécutive qui fera un suivi auprès des membres.

### *c) Baie Déception : les activités portuaires*

On informe les membres qu'une inspection au quai de Baie Déception a été réalisée, en juin 2010, à la suite d'une plainte à propos d'une possible contamination du milieu marin causée par des activités de chargement et de déchargement. Le rapport ne fait état d'aucun déversement durant le séjour de la technicienne en charge de l'inspection. Les résultats d'analyse montrent que le niveau de contaminants n'excède pas les seuils réglementaires acceptables pour la santé, la végétation et la faune. Les membres discutent de l'importance d'effectuer des inspections sur une base régulière.

*d) Stratégie fédérale de développement durable*

La secrétaire exécutive informe le comité qu'une lettre a été transmise, le 12 juillet 2010, au gouvernement fédéral à propos de la nouvelle Stratégie fédérale de développement durable. Dans cette lettre, le CCEK félicite le gouvernement pour avoir mis sur pied, à l'échelle nationale, une première Stratégie fédérale de développement durable et lui fait part de quelques préoccupations à propos des changements climatiques dans les régions arctiques et de ses impacts sur la population. Le CCEK fait également mention de l'importance de la progression des connaissances du territoire nordique et des communications. Il encourage aussi le gouvernement à collaborer avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Un document synthétisant les principaux commentaires des participants à la consultation sera d'ailleurs publié sur le site Internet d'Environnement Canada au cours de l'automne 2010.

*e) Suivi du plan de gestion des matières résiduelles*

La secrétaire exécutive informe le comité que, Mme Mélissa Gagnon (spécialiste en environnement, ARK), désignée pour développer le plan de gestion des matières résiduelles de l'ARK, suggère au Comité que le questionnaire sur la gestion des matières résiduelles et le recyclage soit intégré au volet des consultations publiques prévues dans la démarche d'élaboration du plan. Lors de leur tournée d'inspections environnementales dans les villages de la Baie d'Ungava, les responsables de l'ARK n'ont pas rencontré les représentants municipaux du Nunavik pour leur expliquer certaines notions abordées dans le questionnaire, comme cela avait été initialement prévu. Selon Mme Gagnon, les commentaires recueillis, dans le contexte d'une consultation, devraient mieux s'intégrer dans la démarche exigée par le plan.

Réitérant l'intérêt du CCEK en la matière, les membres souhaitent que le comité puisse commenter la version préliminaire du plan et inviter Mme Gagnon à faire une présentation d'une version préliminaire du plan lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, puisque le questionnaire a été traduit en Inuktitut, on demande aux membres inuits de le réviser afin de s'assurer que le texte sera bien compris des répondants municipaux.

#### **4. Budget, secrétariat et membres**

*a) Budget*

Le CCEK a reçu en juillet 2010 son financement pour l'année 2010-2011.

Le comité révisé les dépenses générales encourues du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2010. Il discute des dépenses prévues d'ici la fin de l'année fiscale et examine les projets à réaliser au cours de cette même année.

*b) Secrétariat*

Le sous-comité administratif qui est responsable de l'embauche informe les membres qu'il s'est récemment penché sur les conditions d'employabilité de la candidate retenue pour remplacer de façon intérimaire l'actuelle secrétaire exécutive. Plusieurs sujets ont été abordés dont le fonctionnement du secrétariat, la présence de la candidate à Kuujuaq, les dates de début et de fin de contrat ainsi que le salaire et les conditions offerts. Le sous-comité prévoit s'entretenir prochainement avec la candidate pour en discuter.

*c) Membres*

Le comité souhaite la bienvenue à son nouveau membre, Mme Denyse Gouin, nommée le 8 septembre dernier par l'administrateur provincial. Ayant déjà été membre du CCEK de décembre 2004 à septembre 2005, Mme Gouin agira en remplacement de M. Jean Couture. Mme Gouin présente un résumé de sa carrière et chacun des membres se présente.

M. James Yantha, représentant la partie fédérale (Ministère des Affaires indiennes et du Nord), a quitté le CCEK depuis le 23 août 2010. L'administration fédérale verra donc à son remplacement. Les membres de la partie fédérale informent le comité que la procédure de remplacement a d'ailleurs débuté.

*d) Régie interne*

Le CCEK a transmis à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, une lettre dans laquelle il demande de simplifier les règles provinciales relatives à la désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) pour le comité afin d'améliorer son efficacité. Dans le passé, le Québec semble avoir éprouvé, à plusieurs reprises, des difficultés à procéder à la nomination d'un(e) président(e) ou d'un(e) vice-président(e) lorsqu'il lui revenait de le faire. Cette situation exerce une pression indue sur les membres inuits qui doivent alors assumer la présidence au-delà des délais prescrits. En réponse à cette demande, la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Diane Jean, s'est montrée ouverte à ce que le CCEK lui soumette des suggestions dans le respect des règles prévues à la CBJNQ.

Les membres discutent des modifications possibles à proposer et demandent à la secrétaire exécutive d'identifier les lois et les règlements concernant la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) pour le comité.

*e) Rapport annuel 2009-2010*

Les membres font une dernière mise à jour de la liste de distribution et révisent la nouvelle présentation des états financiers. De plus, puisque le rapport annuel 2009-2010 a été récemment transmis aux fins de traduction, ils demandent que ce point soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre, tout comme le rapport annuel 2010-2011.

*f) Administration provinciale*

Les membres du CCEK sont informés de la nomination de M. Pierre Arcand à titre de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en remplacement de Mme Line Beauchamp, et de la nomination du nouvel administrateur provincial, Mme Diane Jean, qui devient aussi sous-ministre au MDDEP, en remplacement de Mme Madeleine Paulin. Les membres demandent qu'une lettre leur soit transmise afin de les féliciter pour leur nomination et signifier l'intérêt du CCEK de les rencontrer le cas échéant.

## **5. Plan Nord**

*a) Groupe de concertation sur le développement durable*

La secrétaire exécutive informe les membres concernant les rencontres du Groupe de concertation sur le développement durable (GCDD), auxquelles le CCEK a participé au cours de l'été 2010. Il est entre autre question des modifications que le comité a proposées pour les comptes rendus de réunion et les documents résumant les préoccupations du GCDD relatives à la démarche d'élaboration du Plan Nord. Le CCEK déplore le fait que peu de particularités nordiques sont intégrées à ces derniers documents où on développe davantage des idées reliées à l'importance de la vision globale rejoignant l'ensemble de la société québécoise. Le comité assure toutefois que les répercussions immédiates des projets adoptés seront d'abord locales et régionales. Ainsi, il continue à penser que sa participation à ces réunions est essentielle afin de continuer à faire connaître la CBJNQ et les particularités de l'environnement et du milieu social du Nunavik en matière de lois, de règlements, d'usages, etc.

## **6. Répercussions des changements climatiques au Nunavik**

Le CCEK accueille M. Michel Allard du Centre d'études nordiques (CEN) de l'Université Laval invité à faire une présentation sur les répercussions des changements climatiques au Nunavik. M. Allard montre d'abord l'évolution des variations récentes de la température de l'air, du couvert nival, des précipitations de neige, de l'expansion des arbres et de l'épaisseur de la couche active du sol. Il fait ensuite état des projections climatiques touchant l'extension des saisons, l'augmentation des précipitations, ainsi que l'allongement de la durée et l'épaississement de la couverture de neige.

M. Allard explique qu'en réponse au réchauffement climatique, certaines espèces, dont font partie les caribous et l'omble chevalier, montrent une vulnérabilité importante. Les écosystèmes et l'eau potable constituent également un enjeu. Au Nunavik, les observations montrent que la dégradation du pergélisol favorise de façon significative la formation de lacs de dégel ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, alors que la colonisation des pâles par une végétation arbustive et des conifères s'intensifie.

M. Allard présente aussi le plan d'intervention que le village nordique de Salluit a adopté pour corriger les impacts des changements climatiques sur ses infrastructures aéroportuaires. Selon lui, un bon scénario d'adaptation comporte à la fois un diagnostic réaliste de la situation ainsi que des stratégies de communication de qualité adaptées à la population concernée.

Les membres discutent des initiatives et des décisions publiques qui devront être prises dans un contexte de changement climatique afin d'assurer la sécurité des communautés. Ils soutiennent qu'un suivi de ce sujet demeure essentiel.

## **7. Évaluations environnementales**

### *a) Évaluation environnementale fédérale*

Un membre informe le comité des nouveaux développements touchant l'évaluation environnementale fédérale qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il s'agit des jugements de la Cour Suprême du Canada, dans les affaires Québec c. Moses et Mines Alerte Canada c. Canada, et de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). Selon le jugement Québec c. Moses, les évaluations environnementales fédérales de la LCÉE s'appliquent sur le territoire du Québec situé au Nord du 55<sup>e</sup> parallèle, et cela, en surplus des évaluations déjà existantes dans la CBJNQ. Selon le jugement Mines Alerte Canada c. Canada, les évaluations environnementales fédérales (LCÉE) doivent s'appliquer sur l'ensemble du projet, tel que déposé par le promoteur, et non sur des parties de ce dernier. En parallèle, l'ACEE se voit confier, par l'entremise du projet de Loi C-9 qui apporte des modifications à la LCÉE, le mandat d'effectuer la plupart des études approfondies dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale. L'application de ces deux jugements et du projet de loi exigerait de l'ACEE, qu'elle revoie certaines de ses interventions afin d'harmoniser ses processus d'évaluation avec les procédures d'évaluation environnementale de la CBJNQ, afin d'éviter la multiplication et la tardivité des évaluations. Des interrogations demeurent quant à l'application d'un processus fédéral harmonisé.

Dans le cadre des consultations sur la révision de la LCÉE à être entreprises par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable dans les prochains mois, les membres discutent des différents enjeux de cette révision. Ils

demandent qu'une version provisoire d'un mémoire présentant les préoccupations et les recommandations du CCEK relativement à l'application de la LCÉE au Nunavik soit réalisée et transmise au Comité permanent et au gouvernement fédéral.

*b) Participation publique*

Un membre informe le comité que l'Administration régionale Kativik (ARK) est intéressée à participer au Groupe de travail sur la participation publique, la transparence et l'accès à l'information. Le MDDEP a reçu les noms des participants de l'ARK et le Groupe de travail devrait se réunir au cours des prochaines semaines. Ils commenceront alors à examiner et prioriser les pistes d'action qui conduiront à des modifications administratives.

## **8. Gestion des matières résiduelles**

*a) Révision des trois guides sur les matières dangereuses*

La secrétaire exécutive informe les membres que la traduction des guides est en cours et, qu'aussitôt que le sous-comité les aura révisés, les documents seront transmis au comité pour approbation. L'adoption des guides est donc reportée à une prochaine réunion.

La secrétaire exécutive mentionne, par ailleurs, que des responsables du Service des travaux publics municipaux de l'ARK ainsi que de la santé et de la sécurité au travail à la Régie de la santé et des services sociaux (RSSS) ont manifesté un intérêt pour les guides en cours d'élaboration. Les membres discutent alors des besoins auxquels les guides répondront et des clientèles ciblées par cette initiative.

*b) Brûlage des matières résiduelles*

Après avoir rencontré des représentants des services des travaux publics et de l'environnement de l'ARK, fait des recherches sur les méthodes de gestion dans les régions nordiques canadiennes et américaines, et consulté des rapports de consultants, la secrétaire exécutive présente la première version d'un projet de lettre concernant le brûlage des matières résiduelles qui sera adressée à ??? .

Afin de s'assurer que les conséquences de l'abrogation de l'obligation de brûlage n'auront pas plus d'incidences négatives que la situation actuelle où le brûlage des matières résiduelles est obligatoire, les membres discutent de la faisabilité des solutions identifiées et proposées dans la lettre. Ils proposent d'inviter, à une prochaine réunion, des spécialistes en la matière pour avoir leur point de vue sur les solutions disponibles pour les communautés du Nunavik.

*c) Exercices militaires*

Les membres examinent le projet de lettre dans laquelle sont présentés les observations du CCEK relativement au rapport d'inspection environnementale de



l'exercice guerrier nordique qui s'est déroulé en mars 2009 à Kuujuaq. On y propose quelques modifications mineures et demandent que cette lettre, accompagnée du rapport du ministère de la Défense, soit transmise aux autorités concernées, dont l'ARK et la municipalité.

## **9. Mines**

### *a) Renouvellement de l'autorisation d'opération : Mine de Raglan*

Dans le cadre d'une consultation publique du MDDEP, le comité s'entretient à propos de la délivrance d'une attestation d'assainissement concernant les opérations de la Mine de Raglan au Nunavik. Les membres se penchent plus précisément sur les défis que pose la pollution engendrée par les activités d'opération de cette mine dont notamment la lumière et la poussière. En plus de discuter des sources d'émissions, ils relèvent d'autres conséquences néfastes pour l'environnement et le milieu social et proposent des mesures d'atténuation. Le CCEK demande à la secrétaire exécutive de préparer une lettre exposant les préoccupations du CCEK à ce sujet.

### *b) Projet de la New Millennium Capital Corp.*

Un membre informe le comité de l'existence d'un projet d'exploitation de mine de fer à enfournement direct de la New Millennium Capital Corp. pour lequel les Naskapis, membres des Premières Nations, sont associés. Cette société minière canadienne devrait débiter bientôt l'évaluation environnementale des impacts relatifs à ce projet. Une copie de la description du projet sera transmise prochainement aux membres.

## **10. Participation des Naskapis**

Le comité s'interroge à propos de la participation des Naskapis en regard des enjeux environnementaux touchant le Nunavik. Un membre mentionne notamment que les Naskapis possèdent des terres de catégorie IN-B au nord du 55<sup>e</sup> parallèle et qu'ils ont un représentant permanent au conseil de l'ARK. Ainsi, ils participent aux projets environnementaux, de parcs et de nettoyage de sites miniers et ils reçoivent tous les documents transmis à l'ARK. De plus, chaque année, le CCEK leur envoie une copie de son rapport annuel.

## **11. Divers**

### *a) Site Internet*

La secrétaire exécutive renseigne le comité à propos des derniers documents publiés sur le site Internet du CCEK et de l'actualisation des « Sujets d'intérêt ».

On demande, par ailleurs, que les statistiques d'achalandage du site soient présentées à la prochaine réunion.

## **12. Dates et lieu de la prochaine réunion**

La 126<sup>e</sup> réunion du CCEK aura lieu les 8, 9 et 10 décembre 2010 à Kuujjuaq.

Stéphanie Benoit  
Secrétaire exécutive  
12 novembre 2010